

# Partenariat et actions de solidarité internationale pour l'accès à l'eau et l'assainissement



## ***Mécénat de compétences et partenariat financier :***

*Double contribution des acteurs privés, professionnels de l'eau,  
fondations et entreprises*



***Note de synthèse (2010 – 2011)***

## **- Introduction -**

### **Valorisation et développement de la coopération décentralisée et non gouvernementale**

Pour assurer une mobilisation croissante des acteurs français autour de la solidarité internationale (tant en nombre d'acteurs qu'en volumes financiers engagés), une partie des activités menées par le pS-Eau vise à informer et sensibiliser les acteurs potentiels à l'intérêt de s'engager dans le financement et la conduite d'actions dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Ce travail de sensibilisation s'appuie notamment sur la mise en place d'un observatoire dynamique de la coopération décentralisée et non gouvernementale. Le recensement annuel des opérations, l'analyse des types de partenariats noués entre des acteurs multiples et diversifiés fournissent en effet un état des lieux des pratiques et renseignent sur les nombreuses opportunités (techniques, organisationnelles, partenariales, financières etc.) qui s'offrent aux acteurs souhaitant s'impliquer en coopération.

Ce monitoring des actions de coopération fait l'objet d'un bilan annuel systématique depuis 2010<sup>1</sup> (pour les années 2007 à 2011) et disponible en téléchargement sur la page <http://www.pseau.org/fr/observatoire/france/panorama-national>.

La mise à jour annuelle, et l'analyse de l'évolution quantitative des engagements réalisées ont jusqu'à présent essentiellement porté sur l'action de deux catégories d'acteurs :

- Les collectivités et syndicats d'eau et d'assainissement
- Les agences de l'eau

La priorité donnée jusqu'à présent aux collectivités a ainsi pu répondre à la volonté partagée de dresser un premier bilan de l'impact de la Loi Oudin du 6 février 2005.

Il convient désormais d'élargir aux autres catégories d'acteurs ce panorama des pratiques et des engagements. La présente note de synthèse vise à mettre en évidence la contribution des acteurs « privés » de type entreprises, fondations, et fondations d'entreprises, dans le domaine de la coopération non gouvernementale, et d'en souligner les spécificités. Les engagements financiers et en ressources humaines portent sur la période 2010-2011.

---

<sup>1</sup> Avec l'appui de l'AFD et sous l'égide du groupe d'échanges entre le comité national de l'eau et la commission nationale de coopération décentralisée.

## - Principaux constats -

### Typologie des acteurs identifiés

Sur les deux années considérées, une quinzaine d'acteurs privés sont engagés en coopération pour le secteur eau présentant des statuts juridiques diversifiés (entreprise, fondation), que l'on peut regrouper selon la typologie simplifiée suivante :

#### ❖ Professionnels de l'eau

Lyonnaise des eaux - Bordeaux

Fonds Suez environnement initiatives

Degrémont (pour un soutien financier ponctuel en 2010)

Société de Distributions d'Eau Intercommunales (SDEI) - Lyon (depuis 2011)

Veolia eau Lyon

Fondation Veolia Environnement

Société des eaux de Marseille

Fondation Saur

Fondation Artelia (ex Sogreha)

Entreprise Brita (pour un soutien financier ponctuel en 2010)

#### ❖ Entreprises et fondations non dédiées au secteur eau

Dénomination	Secteur d'activité
Fondation Ensemble	Loisir-Tourisme
Fondation Sadev Mali	Urbanisme
Fondation Poweo	Energie
Fondation Sorégies	Energie
Fondation Adoma	Logement social
Coalia / Aftam	Logement social
PSA (soutien ponctuel)	Automobile

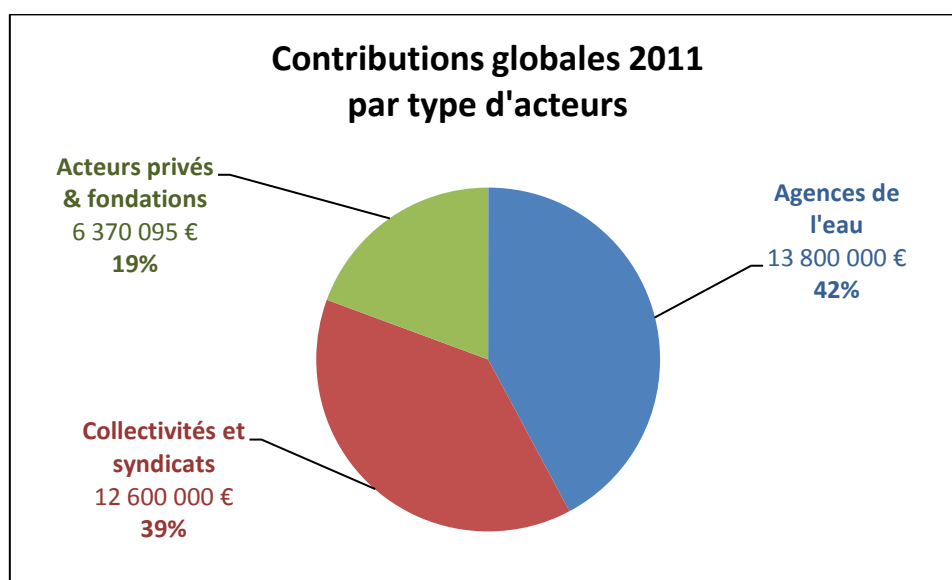
## Des volumes financiers considérables

En **2010**, la contribution des acteurs privés s'est élevée à **7 683 185 euros**<sup>2</sup>.

En **2011**, le montant des engagements a enregistré un fléchissement pour atteindre **6 370 095 €**, mais sur un nombre plus réduit d'opérations soutenues.

	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>Nombre de partenariats financiers</b>	80	66

Si l'on compare cette contribution à celle des collectivités et agences de l'eau<sup>3</sup>, les acteurs privés représentent 19% du total des engagements financiers en 2011, contre 42% pour les agences de l'eau et 39% pour les collectivités locales et syndicats.



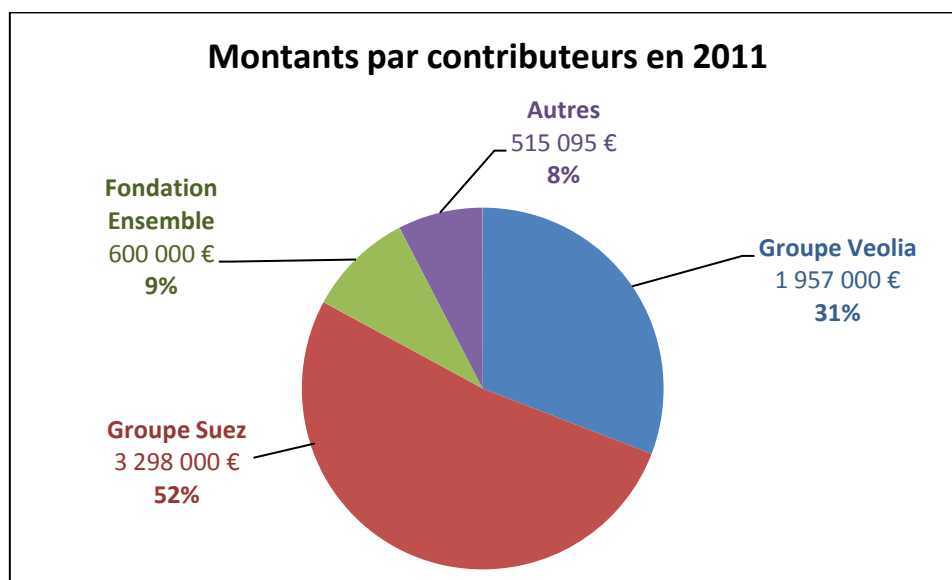
- Excepté les soutiens ponctuels de certains acteurs, dont les montants sont modestes (30 000€ maxi), les dispositifs de soutien financiers sont pérennes.
- Hormis les partenariats locaux entre les délégataires (SDEI, Veolia eau Lyon et la Lyonnaise des eaux Bordeaux) et les agglomérations de Lyon et Bordeaux, les engagements en solidarité et coopération ne sont pas uniquement dédiés au secteur eau et assainissement.
- Pour les dispositifs de soutien multisectoriels, la part en valeur affectée au secteur Eau& Assainissement est néanmoins très importante.  
Par exemple, en 2010, la Fondation Veolia Environnement a soutenu 89 projets dont 9 pour l'eau et l'assainissement. Ceux-ci ont bénéficié d'un concours financier de 1 276 000 euros (sur un fonds de dotation de 4 millions).

<sup>2</sup> Montants comptabilisés à partir du recouplement de plusieurs sources (rapport d'activités, budget projets, entretiens) agrègent plusieurs types de dépenses d'intervention (Dotations aux projets, mécénats de compétences et ressources humaines).

<sup>3</sup> « Bilan 2011 de la coopération décentralisée dans le secteur et assainissement », Octobre 2012, pS-Eau

## Suez et Veolia : deux opérateurs prépondérants

Au sein des acteurs privés, les deux groupes de services aux collectivités Veolia et Suez apparaissent largement comme les principaux contributeurs avec **83 %** des engagements globaux et **93 %** du mécénat de compétences.



Avec son dispositif de « Fonds programme » en place depuis 2004, la Fondation Ensemble apparaît comme un partenaire constant qui jusqu'à 2010 a affecté 10 millions d'euros (soit 1,428 millions par an) à des projets hydrauliques (eau potable assainissement, irrigation). Cependant en 2011, le recentrage des priorités de la Fondation pour les thématiques de la biodiversité et du développement durable participe en grande partie à la réduction du volume global du mécénat financier.

## Le mécénat de compétences, un mode de collaboration original

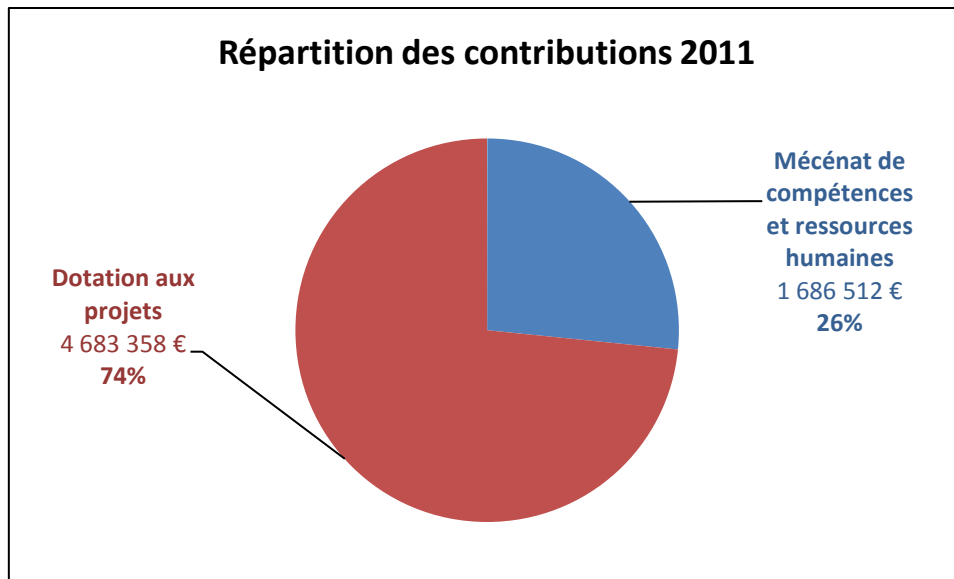
En complément à la dotation en financement, 4 acteurs proposent également la mise à disposition d'expertise à travers la mobilisation de leurs salariés disposant de compétences utiles pour la conception ou la mise en œuvre de projet.

Il s'agit de la Fondation Artelia, de la Fondation Saur, de Veolia (à travers la Fondation Veolia Environnement et la filiale Veolia Lyon<sup>4</sup>) et du groupe Suez (à travers l'association Aquassistance).

Pour les fondations Saur et Artelia, comme pour les personnels du groupe Suez, les volontaires réalisent les missions sur leurs congés. Dans le cas de Veolia, les volontaires sont mobilisés sur leur temps de travail.

Encore limitée en volume, la mobilisation de l'expertise interne est en cours de réflexion au sein de la Fondation Saur, en particulier pour accompagner des initiatives de coopération décentralisée.

<sup>4</sup> Pour l'instruction et le suivi évaluation des projets associatifs présentés au Fonds eau du GrandLyon.



La valorisation du mécénat de compétence est respectivement estimée à 2 212 000 € en 2010 et à 1 686 512 € en 2011. Ces chiffres englobent aussi bien les missions liées à des projets de coopération que les missions d'urgence humanitaire. En effet, le monitoring interne utilisé par les 2 principaux opérateurs de mécénat de compétences (Suez, Veolia) ne permet pas de distinguer les 2 modalités d'intervention.

Exprimées en jours/homme, ces missions d'expertise correspondent à 12 équivalents temps plein (ETP) en 2010, 8 ETP en 2011.

A ces jours d'expertises, il faut également ajouter les ressources humaines permanentes affectées au pilotage direct des Fondations et l'animation de leurs dispositifs et partenariats, estimées à 9 équivalents temps plein.

### **Des soutiens techniques et financiers accordés à tous type d'acteur de coopération**

Les acteurs associatifs dans leur diversité ; ONG disposant de salariés, associations de solidarité internationale de bénévoles dont les organisations issues des migrations (OSIM) sont les attributaires directs des aides financières privées.

## **Synthèse : amplifier une démarche de partenariat**

Il apparait clairement que les acteurs privés participent activement à la coopération pour l'accès à l'eau et l'assainissement, et ce, dans des proportions conséquentes et des modalités de mise en œuvre variées.

A travers le mécénat de compétences (26% des engagements) et des partenariats financiers, les partenaires privés fournissent un appui apprécié aux initiatives de coopération décentralisée et non gouvernementales.

Globalement, les dotations contribuent à la diversification des financements de projets et à l'optimisation d'effets de leviers que ce soit au niveau de microprojets d'acteurs associatifs comme au niveau de programmes de coopération pluriannuelle de collectivités et/ou d'ONG spécialisées qui peuvent ainsi satisfaire aux critères d'éligibilité des agences de l'eau, de l'Agence française de développement voire de l'Union européenne.

A partir d'un suivi sur 2 années, il est possible de dresser un premier constat mais il est peu évident d'apprécier un potentiel d'augmentation en volume de ces contributions. Deux pistes sont cependant à considérer :

- Une demande croissante de partenariat technique en provenance des collectivités peut en réponse, susciter une augmentation des missions en mécénat de compétences.  
Au sein des groupes privés, singulièrement Suez et Veolia, le « vivier » des experts (salariés, retraités) doit pouvoir répondre à court terme à une croissance progressive des sollicitations.
- A l'exemple des dispositifs mis en place à Lyon et à Bordeaux, des partenariats locaux entre collectivités et délégataires de services peuvent se multiplier, notamment à l'occasion de renouvellement de contrat.

## - ANNEXES -

### Descriptifs des principaux dispositifs pérennes de solidarité internationale et coopération

#### A. Dispositifs de solidarité des professionnels de l'eau

##### Fondation Veolia Environnement

###### Objectifs et modalités

Le principe d'intervention de la Fondation repose sur la mobilisation des collaborateurs du Groupe selon deux modalités.

- Le parrainage de projets d'intérêt général concourant au développement durable et soutenus par la Fondation dans le cadre d'un mécénat financier.
- Le volontariat exercé à l'occasion de missions de terrain (actions d'urgence ou de projet de développement) dans le cadre d'un mécénat de compétences. La Fondation dispose d'un réseau de volontaire de près de 500 membres.

Le soutien financier de la Fondation est donc subordonné à l'implication active au projet d'un collaborateur de l'entreprise qui s'implique bénévolement.

L'eau et l'assainissement ne sont pas les seules thématiques prioritaires de la Fondation qui a défini trois grands domaines d'interventions :

- L'aide au développement
- L'accompagnement vers l'emploi
- La protection de l'environnement et de la biodiversité

Sur la période 2010 – 2011, 23 opérations d'aide au développement ont été accompagnées pour l'accès à l'eau et l'assainissement.

Année	Projets E&A	Tous secteurs	Cumul des dotations projets E&A en €	Valorisation mécénat de compétences en €	Total des contributions <sup>5</sup>
2010	9	89	1 276 000	1 245 000	2 521 000
2011	14	119	556 000	736 000	1 292 000

En 2011 :

Subvention moyenne : 15 000 €

Ecart : 1 000 € à 54 000 €

Ressources humaines valorisées : 736 journées de mission

<sup>5</sup> Hors frais de structures et de personnel d'animation



## Fonds Suez Environnement Initiatives FSEI

### Objectifs et modalités

Mis en place en 2011, le Fonds Suez Environnement Initiatives est un fonds de dotation qui prolonge les orientations et moyens de la Fondation Suez Environnement – Eau pour tous.

Le fonds soutient des actions relevant de deux domaines d'intervention :

- L'insertion par l'emploi et la formation en France
- L'accès aux services essentiels - eau assainissement, gestion des déchets pour les populations défavorisées des pays en développement, prioritairement en milieu urbain et péri urbain.

Doté d'un budget de 4 000 000 d'euros<sup>6</sup> le FSEI est abondé par quatre entités du groupe Suez (Suez Environnement, Lyonnaise des eaux, Degrémont, Sita France).

A travers la dotation annuelle de fonctionnement et d'investissement de l'association Aquassistance, le FSEI promeut et accompagne la mobilisation du mécénat de compétences au sein du groupe Suez.

<b>Année</b>	<b>Cumul des dotations<sup>7</sup> projets E&amp;A en €</b>	<b>Valorisation mécénat de compétences<sup>8</sup></b>	<b>Total des contributions<sup>9</sup></b>
2010	1 718 000	400 000	2 118 000
2011	2 650 000	365 000	3 015 000

Sur l'année 2011, 8 projets ont été soutenus, portés par 6 ONG spécialisées (GRET, Eau vive, Croix rouge Française, Aquassistance, Eau et Vie, les Puits du désert) intervenant au Niger, Haïti, Tchad, Burkina Faso, Mali, Madagascar, Philippines.

En 2011 :

Subvention moyenne (hors dotation Aquassistance) : 220 000 €

Ecart : 70 000 € à 300 000 €

Ressources humaines valorisées : 913 journées de mission

<sup>6</sup> Hors valorisation mécénat de compétences

<sup>7</sup> Dont dotation globale à Aquassistance

<sup>8</sup> Source Aquassistance

<sup>9</sup> Hors frais de structures et de personnel d'animation

## Fondation Saur

### Objectifs et modalités

Créée en 2007, la fondation Saur a pour objet la réalisation, à but non lucratif, de projets d'intérêt général liés au développement durable et notamment dans les domaines du lien social, de l'humanitaire, de l'insertion professionnelle et de la préservation de l'environnement.

La fondation dispose d'un budget de 680 000 € qui lui autorise un programme de financement annuel de 136 000 € sur cinq ans.

L'action de la fondation comporte deux composantes complémentaires :

- le mécénat financier
- le mécénat de compétences

En matière de mécénat financier (nécessitant néanmoins le parrainage obligatoire d'un salarié du Groupe Saur) la fondation a en 2010 soutenu 9 projets pour un total de 56 600 euros de dotations

Concernant le mécénat de compétences : la fondation met des collaborateurs à la disposition des associations et porteurs de projets pour répondre à un manque de compétences spécifiques. En 2011, la fondation a mis à la disposition de l'association 1001 Fontaines pour Demain un ingénieur « traitement d'eau potable et recherche de solutions d'assainissement adaptées » qui a aidé l'association dans ses nouveaux projets d'assainissement (Estimation ressource humaine valorisée : 10 000 €).

## Fondation Artelia (anciennement Sogréha)

### Objectifs et modalités

Créée en 2006, la Fondation d'entreprise Artelia a pour vocation de participer à des actions sociales et humanitaires, en faveur de l'environnement, au niveau national et international. Cette participation peut être financière ou apportée par des personnes volontaires pour relayer la compétence de l'entreprise.

Après une période de lancement, le dispositif de solidarité et de mécénat a vu à partir de 2009 une augmentation très significative de son activité, à la fois en nombre de missions aidées et en montant global de subventions allouées.

### **2010**

8 acteurs et projets soutenus pour un appui financier total de 46 147 €

- Kynarou, Inde (5 234 €) : Etude sur l'eau et l'assainissement d'un bidonville
- Secours Catholique, Togo (3 062 €) : Diagnostic sur l'alimentation en eau souterraine dans la région des Savanes
- Enfance Népal, Népal (2 809 €) : Etude technique pour le positionnement d'un forage
- Arcade, Mali (4 100 €) : Installation d'une pompe alimentée en solaire pour un château d'eau
- Amitiés Isère-Dagaba, Côte d'Ivoire (4 912 €) : Alimentation en eau potable du village de Dagaba et les alentours
- Comité d'Echange Isère Kivu-Bukavu, RDC (6 936 €) : Diagnostic et recommandations pour un réseau gravitaire
- Enfants du Mékong, Laos (11 094 €) : Construction d'un puits et d'une mare
- Amour Sans Frontières, Cameroun (8 000 €) : Construction de trois puits et latrines familiales

Subvention moyenne : 5 768 €

Ecart : 2 809 € à 11 094 €

Ressources humaines valorisées : 9 volontaires (7 ingénieurs et 2 techniciens), soit 105 journées effectives (840 heures de travail) valorisées à hauteur de 42 000 €.

## 2011

9 projets et acteurs ont été soutenus sur l'exercice 2011 (5 Ong, 4 ASI):

- Kynarou / Inde : 4 000 €
- L'appel (Gatenga 1 et 2) /Rwanda : 13 447€
- Secours Catholique / Togo : 10 772 €
- Secours Catholique / Togo : 4 490 €
- ASF / Cameroun : 10 628 €
- Eau Vive / Burkina Faso : 1 539 €
- Amitiés Isère-Dagaba / Côte-d'Ivoire : 9 933 €
- Euphorbe en Illabakan / Niger : 10 000€
- Inter aide / Madagascar : 6 500€
- Enfance Népal : 11 000€

Total subventions projets E&A : 82 309 € soit 54% des engagements.

Ressources humaines valorisées : 104 journées effectives de mécénat de compétence (840 heures de travail) valorisées à hauteur de 41 600 €

- **A Lyon et Bordeaux, des partenariats spécifiques associent collectivités et délégataires des services**

### **Partenariat Grand Lyon, Veolia Lyon - SDEI**

La Communauté Urbaine de Lyon et son principal délégataire pour l'eau potable, Veolia, ont décidé d'un avenant au contrat d'affermage pour « mener une action conjointe dans le domaine de la solidarité internationale pour l'eau dans le cadre d'un comité de pilotage paritaire présidé par la Communauté ».

Un Fonds de Solidarité pour le Développement durable de l'Eau a ainsi été constitué en 2004 avec des contributions paritaires annuelles de 300 000 € en application de la loi Oudin pour le Grand Lyon, et dans le cadre de sa politique de mécénat pour Veolia Lyon.

A partir de 2011, la Société de distribution d'eau intercommunale (SDEI - groupe Suez) également délégataire de service pour la Communauté urbaine contribue au dispositif en participant à l'animation du fonds et par une dotation annuelle de 50 000€.

Après une montée en puissance progressive (2004 – 2008), le Fonds de Solidarité pour le développement durable de l'eau soutient en moyenne une vingtaine de projets portés par des associations de solidarités (dont des associations issues des diasporas), des Ong françaises ou (rarement) africaines.

En 2011 :

Subvention moyenne (du FSDD) : 50 000 €

Ecart : 13 000 € à 83 000 €

Ressources humaines valorisées :

15 journées (instruction de projet et mission d'évaluation) pour Veolia Lyon.

3 journées (instruction de projet) pour la SDEI

## Partenariat Lyonnaise des eaux – Communauté urbaine à Bordeaux

La Communauté urbaine de Bordeaux et son concessionnaire du service de l'eau potable, la Lyonnaise des eaux, ont contractuellement créé en 2007 un fonds de solidarité internationale. L'abondement de celui-ci est assuré annuellement par le seul délégataire à hauteur de 100 000 € en vue de financer des projets d'accès à l'eau potable dans les pays en voie de développement et notamment de la zone sahélienne du continent africain.

Jusqu'à 2010 les projets ont été sélectionnés sur appels d'offres, par un comité dans lequel sont représentés les usagers, la communauté urbaine, et la Lyonnaise des eaux.

Cumulant les abondements des exercices des années 2008 à 2010, le dernier comité de sélection à en 2010 retenu 7 projets.

Subvention moyenne : 41 000 €

Ecart : 14 896 € à 63 000 €

Les porteurs de ces 7 opérations ont été :

- 5 ONG : Eau Vive (Mali), SOS Sahel (Burkina Faso), Secours populaire français (Mali), Aquassistance (Burkina Faso), Hydraulique sans frontières (Madagascar)
- 2 Associations de solidarité : Amitié Madagascar Ile de France, Association pour le Développement de la Région de Mahajanda pour des projets à Madagascar

### Orientations

Hormis pour l'instruction du fonds de dotation, l'expertise des salariés Lyonnaise des eaux n'est pas sollicitée au titre de mécénat de compétence.

Les fonds cumulés des exercices 2011 et 2012 n'ont pas été attribués. Les modalités d'animation du dispositif faisant l'objet d'un réexamen, il n'a pas été procédé à un nouvel appel à projets.

## **B. Entreprises et fondations non dédiées au secteur eau**

### **Fondation Ensemble**

#### Objectifs et modalités

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Ensemble créée à l'initiative du Président fondateur du groupe de loisirs Pierre & Vacances soutient des projets dans trois domaines d'intervention : Eau et assainissement, développement durable, biodiversité animale dans les pays émergents.

La fondation procède par appel à projets à travers 2 dispositifs : le Fonds Programmes et le fonds microprojets.

**Le Fonds Programmes** représente 85% de la dotation annuelle et couvre les domaines d'intervention suivants :

- eau et assainissement dans les pays émergents
- autres actions de développement durable dans les pays émergents

La Fondation concentre plus de 70% de ses fonds sur moins de 10 pays d'intervention. Elle entend ainsi optimiser son expertise et concentrer ses moyens. En 2012, la Fondation a ainsi retenu 6 pays d'intervention prioritaires : Bénin, Mozambique, Cambodge, Laos, Equateur, Pérou.

Le montant minimum de la dotation par projet est de 50 000 € par an, et l'appui est octroyé pour au moins deux ans. La Fondation peut contribuer jusqu'à 50% du budget total du projet, dans la limite d'une subvention maximale de 250 000€.

10 nouveaux projets ont été sélectionnés en 2011 au titre du Fonds Programmes, pour un engagement de 1,6 M€ en cofinancement de budgets globaux de 7 M€.

3 de ces projets relèvent de l'eau et l'assainissement (570 K), et 7 relèvent du développement durable (1 M€).

Le **Fonds Microprogrammes** est destiné depuis 2008 au soutien d'actions menées par des structures de petite taille. La Fondation y consacre 15% de sa dotation annuelle.

Plus de 60 projets ont déjà bénéficié du soutien de la Fondation dans ce cadre dont 18% pour le secteur eau et assainissement. Le seuil d'investissement maximum de la Fondation, pour les microprojets, est de 30 000 €.

### Orientations

Depuis 2011, La Fondation Ensemble procède à un recentrage de ses priorités autour des thématiques de la biodiversité et du développement durable.

A la fin 2011, la répartition thématique des projets financés dans le cadre du Fonds Programmes est ainsi ramenée à 61% pour l'eau et l'assainissement (76% fin 2010) et atteint 39% pour le développement durable (24% fin 2010).

## **Fondation Sadev Mali**

### Objectifs et modalités

Dédiée à l'aménagement et au développement des villes et du département du Val-de-Marne, la Sadev 94 (Soutien à l'Aménagement et au Développement) est une société d'économie mixte au capital de 10 099 050 €. Souhaitant intégrer des problématiques de développement durable dans l'activité de la Sadev 94 et mettre à disposition ses compétences en termes d'études, d'aménagement urbain et de construction d'équipements publics et privés, le conseil d'administration de la société a émis le souhait en 2006 de s'engager dans le développement d'une coopération solidaire.

La Fondation d'entreprise Sadev Mali a été créée à cet effet sur la période 2008-2013 et a été dotée d'un budget de 1 500 000 € abondé par la Sadev 94 et 17 partenaires.

Le choix du pays d'intervention s'est porté sur le Mali, pays africain aux besoins considérables, avec qui il existe déjà des relations de coopération avec le Val-de-Marne, notamment liées à la présence d'une forte communauté Malienne dans le département.

La fondation a pour objectifs d'intervenir dans deux secteurs distincts : le cercle de Yélimané autour de micro réalisations (gestion des ressources naturelles, aménagement de surface, maraîchage) et dans le quartier de Baco Djikoroni, dans la commune cinq du district de Bamako à travers un ambitieux programme d'accès et de gestion des services urbains essentiels (eau potable, assainissement déchets).

## Orientations

Conformément à ses statuts, l'expertise technique et les financements de la Fondation Sadev Mali (200 000€/an) sont uniquement destinés à son seul programme de coopération dont elle assure la mise en œuvre en direct.

Centrée à l'origine sur le Mali, la Fondation Sadev a ouvert en 2012 son champ géographique d'intervention aux Comores. Les résultats du programme engagé à Bamako alimenteront la réflexion du conseil d'administration en vue de la poursuite et de l'approfondissement des activités de la Fondation en 2013, date de clôture de son premier programme de 5 ans.

## **Fondation Poweo**

Fondation d'entreprise pour l'énergie et le développement en Afrique, la Fondation Powéo a été officiellement autorisée par arrêté préfectoral en août 2008, dotée d'un budget de 1 500 000 € pour une période de 5 ans.

### Objectifs et modalités

Selon ses statuts, « la Fondation d'entreprise a pour objet de favoriser, directement ou indirectement, l'accès aux énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique des techniques et ressources existantes au profit des populations en difficulté en Afrique afin de les aider à subvenir à leurs besoins essentiels »

Le plan d'action adopté en novembre 2008 prévoit que ses priorités vont au développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie à travers le renforcement des capacités locales et le développement économique et social à moyen terme. La fondation Poweo agit donc en priorité en faveur de :

- L'émergence ou le développement d'activités économiques locales et d'opérateurs privés locaux favorisant l'accès à l'énergie des populations défavorisées d'Afrique
- Les investissements énergétiques ayant un effet d'entraînement pour la lutte contre la pauvreté et en faveur du développement local
- Les innovations socio-économiques et technologiques dans ces domaines

Afin d'atteindre ces objectifs, la Fondation Powéo apporte son soutien financier à des opérateurs agissant dans des domaines aussi variés que l'investissement, la formation, l'innovation ou la promotion de nouveaux équipements en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

La Fondation Powéo apporte son aide financière à :

- des projets d'intérêt général portés par des organismes de droit français agissant sur le terrain (associations sans but lucratif, fondations, collectivités territoriales et organismes d'enseignement supérieur ou de recherche).
- des petits opérateurs privés d'Afrique sub-saharienne à travers un Prix récompensant des actions déjà réalisées.

La fondation ne propose pas de mécénat d'expertise sous forme de mission technique.

Sur la période 2009 – 2011, 6 Subventions ont été octroyées à 5 projets.

Année	Projets eau	tous secteurs	Cumul des dotations projets eau
2009	2	24	25 500
2010	3	22	43 000
2011	1	23	17 000

Subvention moyenne : 14 000 €

Ecart : 5 000 € à 30 000 €

Sélectionnés sur appels à projets (2 par an), les porteurs de ces initiatives ont été :

- 1 Ong : Hydraulique sans frontières (2 subventions pour un projet au Mali)
- 2 Associations de solidarité : Solidarité Humaine-IdF (Togo) et Afri-Carriat-Energie (Burkina Faso)
- 1 Comité de jumelage : Ajukobi (Mali)
- 1 Association de migrants : Association des ressortissants de Maréna Gadiaga (Mali)

### Orientations

Au regard des objectifs de la Fondation l'objet de son soutien apparaît très ciblé. Il porte sur la motorisation de systèmes d'exhaure (électrification solaire) lors de la création de réseau d'adduction d'eau potable. Cette contribution au budget de projets est des plus utiles pour des acteurs associatifs qui ont pu ainsi bénéficier à plein de l'effet de levier et financer des opérations au budget avoisinant ou supérieur à 100 000 €.

Fournisseur d'accès à l'électricité, la société Powéo a connu une modification de la composition de son actionnariat. La relance d'activités de la Fondation sur la période 2013 – 2018 est encore à confirmer.

## **Coallia (anciennement Aftam)**

### Objectifs et modalités

Organisme en charge de l'hébergement de travailleurs immigrés, Coallia contribue au cofinancement de microprojets portés par des associations de migrants oeuvrant pour le développement de l'économie locale, de la santé et de l'éducation dans leurs pays d'origine. Coallia fonctionne par appel à projets ouvert aux associations de migrants dont au moins un des membres est domicilié dans un établissement géré par Coallia ou aux associations d'appui au codéveloppement en lien avec un groupe de ressortissants résidant dans un de ses établissements.

Le financement proposé est de 5000 euros par projets maximum et ne peut excéder 50 % du coût total du projet.

Année	Projets eau	Cumul des dotations projets eau
2009	2	10 000 €
2010	5	25 000 €
2011	1	5 000 €

## **Fondation Adoma (dissoute fin 2011)**

### Objectifs et modalités

Jusqu'à sa dissolution en 2011, la Fondation Adoma a accompagné les initiatives associatives de résidents de ses foyers de travailleurs immigrés gérés par l'Adoma (ex Sonacotra).

Sur la période 2008 – 2011, 6 associations de ressortissants ont bénéficié de subventions pour des projets d'accès à l'eau potable en milieu rural (4 AEP dans des petits centres et un programme de forage équipé en pompe à motricité manuelle au Mali, et un projet d'AEP au Sénégal).

<b>Année</b>	<b>Projets eau</b>	<b>Cumul des dotations projets eau</b>
2008	2	35 000 €
2010	2	26 245 €
2011	2	34 586 €

Subvention moyenne : 15 500 €

Ecart : 12 620 € à 20 000 €

Pour leur quasi-totalité, les projets soutenus ont également bénéficié du mécénat financier de Veolia via la fondation et/ou le FSDD GrandLyon – Veolia Lyon.